

## Compte-rendu du conseil d'école du jeudi 3 novembre 2016

*sont présents :*

Enseignants : Mme Monnier, Mme Zerguit, Mme Cocurullo, Mme Démarest, Mme Garrigues et M. Tiprez, Mme Rée, M. Thuillier, Mme Verkinder, Mme Jeanguyot, M. Renart, Mme Denizet

Délégués de parents d'élèves : Mme Laffite, Mme Faucampré, M. Simon, M. Bureau, M. Goury, Mme Jourdainne

Représentants : M. Marut (1er adjoint en charge de l'éducation)

*le conseil débute à 17h*

### **Organisation pédagogique de l'école**

Aujourd'hui 216 élèves fréquentent l'école; en avril 2016, 227 élèves; en septembre 2016, 230 élèves. Les simples niveaux ont été privilégiés, notamment pour les CP. Sans compter, la classe ULIS, nous sommes à presque 23 élèves de moyenne par classe.

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs
CYCLE II	CP	CP Mme MONNIER	19
		CP Mme ZERGUIT	19
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>38</b>
CYCLE II	CE1	CE1 Mme COCURULLO	22
		CE1 Mme DEMAREST	21
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>43</b>
CYCLE II	CE2	CE2 Mme GARRIGUES et M TIPREZ	26
		CE2-CM1 M. THUILLIER (24 él.)	18
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>44</b>
CYCLE II	-	ULIS Mme REE (12 élèves)	5
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>5</b>
CYCLE III	CM1	CE2-CM1 M. THUILLIER (24 élèves)	6
		CM1 CM2 Mme VERKINDER (22 él.)	10
		CM1 Mme JEANGUYOT	24
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>40</b>
CYCLE III	CM2	CM1 CM2 Mme VERKINDER (22 él.)	12
		CM2 M RENART Mme YVERT	27
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>39</b>

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs
CYCLE III	-	ULIS Mme REE (12 élèves)	7
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>7</b>
		<b>TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS</b>	<b>216</b>

M. Marut indique qu'environ 1/3 des effectifs de la Maternelle Anne Franck sont par la suite inscrits à Moulin élémentaire. M. Renart informe que lors de la seconde période, la liaison Grande section/école sera finalisée. Il indique aussi que les prévisions d'effectifs seront effectives la semaine prochaine.

### **Elections**

Six parents se sont portés volontaires pour devenir délégués et membres du conseil d'école. La participation au vote fut de 16%. L'essentiel des 54 votants le fut par correspondance via les cahiers de liaison. À noter qu'une cinquantaine de bulletins supplémentaires n'ont pas pu être comptabilisés car impossibles à identifier. M. Jourdainne note que, les années précédentes, des étiquettes vierges collées aux enveloppes permettaient aux électeurs de ne pas oublier de se faire identifier.

### **Règlement intérieur : entrées/sorties**

Les nouvelles entrées et sorties de l'école sont portées au règlement intérieur. Les élèves entrent côté Berlioz, sauf les élèves qui ont un frère ou une soeur en maternelle, ainsi que les élèves de l'ULIS qui partent en taxi. À noter que les sorties des APC se font en cour basse à 16h15 avec Animécole.

Les enseignants reçoivent les parents sur rendez-vous en dehors du temps scolaire. Les enseignants donnent rendez-vous au portail puis, à la fin de celui-ci, raccompagnent les parents jusqu'au portail, afin que ce dernier demeure fermé.

### **Récréation et accueil**

La surveillance des récréations se fait comme les autres années. La continuité de la surveillance des cours est effective compte-tenu de la présence des dames de service aux infirmeries près des toilettes.

La surveillance des accueils se fait à deux dans la cour haute. Les jeux de ballon sont interdits à des moments pour des raisons de sécurité, eu égard à la densité des élèves.

### **Exercice évacuation incendie**

Le lundi 26 septembre, l'exercice d'évacuation a eu lieu. Les classes ont évacué dans la calme. Lors du prochain exercice, les enseignants ne seront pas prévenus.

### **Exercice PPMS**

Le jeudi 13 octobre, l'exercice du PPMS qui avait pour thème intrusion-attentat s'est déroulé selon un scénario simple, une intrusion dangereuse non localisable, c'est-à-dire sans fuite, mais avec confinement dans les classes. En moins de trente secondes, les élèves étaient confinés, les classes silencieuses et plongées dans la pénombre afin de nous cacher. M. Marut et l'IEN était présent lors

de cet exercice. L'ensemble des enseignants a pu être prévenu par la mairie. L'ensemble des enseignants (moins un) a été prévenu par notre alerte interne, via texto, doublée d'une alerte physique de classe en classe.

Lors d'un prochain exercice nous pourrions complexifier notre scénario. L'école attend une synthèse des retours des PPMS des autres écoles afin de connaître leur expérience et leur conclusion. À noter que lundi 7 novembre à 13h30, une visite de l'école par un membre de la mairie et du GAPASE, du rectorat, portera un audit de sûreté sur les bâtiments de l'école Jean Moulin. M. Marut précise que cette visite se fait conjointement avec la police nationale.

### **Manuel scolaire de CP**

En septembre, après l'avis exprimé par les délégués et le retour de parents d'élèves concernant la vétusté des manuels de lecture CP, le conseil des maitres a décidé d'orienter une part du budget de l'école vers les CP afin que ces derniers puissent acheter des manuels scolaires neufs, les anciens ayant bien vécu leur belle vie de manuel de lecture. Mme Monnier déclare avoir reçu les nouveaux manuels. L'école déclare avoir déjà demandé le remboursement d'un ouvrage neuf qui avait été fortement endommagé et ainsi rendu impropre à l'usage.

### **Site de l'école**

De nombreuses remontées des parents plébiscitent le site de l'école. Créé il y a quelques années par un enseignant du RASED, actualisé l'hiver dernier et administré par M.Thuillier, le site devrait connaître un surcroît d'activité : chaque enseignant s'est vu expliquer son fonctionnement et remettre un mot de passe et un identifiant afin qu'il puisse y avoir accès et l'utiliser. L'adresse sera communiquée prochainement aux parents via le cahier de liaison. Les délégués soulignent la différence entre les usages du site selon les classes. Les enseignants précisent que les informations présentes sur le site sont une répétition des informations déjà présentes dans les cahiers, et que seules ces dernières sont obligatoires. De plus, il y aura toujours des différences entre les classes : les sorties, activités ou lecture sont différentes. Les obligations de services, l'égalité de traitement, la transmission des leçons, des poésies, des devoirs, les programmes, etc., eux, ne varient pas.

### **Activités et sorties scolaires**

Trois classes de l'école se sont rendus à la Maisons des Arts voir une exposition d'Ariane Chemin intitulé Toucher l'horizon.

Le lundi 7 novembre, les classes de l'école se rendront au cross des écoles de Grand-Quevilly.

Le mardi 8 novembre, trois classes les deux CE1 et l'ULIS se rendront au Kinderana pour une journée autour du respect des autres et du handicap. Une intervention tennis suivra.

Les classes de CM2 et de CM1 bénéficieront cette année d'une intervention Handball le jeudi matin.

Les classes de CE2 et de CP de Mme Monnier bénéficient d'une intervention par Frank Duprey, éducateur sportif municipal, autour de la balle au capitaine, jeu collectif adapté du handball.

Les deux classes de CM2 de l'école participeront au prix « 7 à lire ». Les responsables viendront présenter le prix et les livres dans l'école après la mi-novembre.

Pour rappel, le 15 novembre, la photographie de classe aura lieu avec un nouveau prestataire de service.

### **Coopérative scolaire**

Le montant de la coopérative scolaire au premier septembre est 3318 euros. Le compte a reçu la subvention municipale de 1885 euros. Lundi prochain, le conseil des maitres fera le point sur le montant des dons des familles. Les mandataires, Mme Cocurullo et Mme Démarest mettent en

avant la corrélation entre les recettes (et notamment les dons des familles) et la gratuité des sorties scolaires. Le transport, notamment par car, représente un budget important lors d'une sortie scolaire.

### **A propos des vélos et trottinettes**

Certains élèves viennent en trottinette ou en vélo. Ils les garent dans le sas extérieur pendant la journée. Certains partent après Animécole, M. Nicolas Adam, après avoir assuré la sortie des enfants, ouvre le sas pour que les élèves récupèrent leur vélo ou leurs trottinette.

### **Communication à la suite du problème de janvier 2016 à la restauration scolaire**

M.Marut note que, dans le guide de l'écolier une réponse est apportée aux familles suite à l'incident de janvier dernier à la restauration scolaire. La page 19 explique la procédure suivi par les services d'urgence lors d'une suspicion d'incident alimentaire. En l'occurrence, l'Agence Régional de Santé n'a pu trouver les preuves d'une intoxication alimentaire.

### **Quelle modalité pour retrouver les vêtements perdus ?**

La direction indique que chaque élève est responsable de ses affaires, précise que les dames de service récupèrent les vêtements que les élèves égarent et les placent sur les derniers porte-manteaux du couloir en allant vers la cour basse pour les vêtements perdus dans la cour basse, sur les porte-manteaux au bout du couloir avant les escaliers pour les vêtements perdus dans la cour haute.

### **Quelles actions pour cette année ?**

Mme Goury (et les délégués) sont volontaires pour organiser un loto de Noël.

### **Sujets abordés hors ordre du jour**

Suite à une question des délégués, la direction ne rapporte aucun cas de harcèlement dans l'école. Le directeur insiste sur la vigilance des enseignants sur ce point précis auquel ils sont déjà sensibilisés (action nationale, formation, discussion au sein du conseil des maîtres, au sein des classes) et sur l'importance du signalement par les parents et/ou les délégués de cas possibles sur le mode : qui, quoi, quand, où, comment? Les enseignants, et le cas échéant la direction, vérifient systématiquement les suspicions.

M. Simon et la direction soulignent chacun l'importance de la ponctualité pour les parents et les classes. Les enseignants illustrent quelques cas précis qui peuvent engendrer ponctuellement des retards.

### **Sujet à aborder pour le prochain conseil**

Les délégués remarquent qu'il n'y a plus d'agent municipal pour faire traverser la rue Berlioz aux parents et enfants.

Mme Faucampré demande : les animateurs du périscolaire possèdent-ils un brevet de secourisme ?

M. Marut présentera le projet d'aménagement du parking côté Berlioz au prochain conseil d'école.

La direction se renseignera sur les conditions pratiques et légales de l'organisation d'une fête d'école.